

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
27/01/2022

OBJET
DE
LA DELIBERATION

TARIFS

**CONCESSIONS
CIMETIERE,
COLUMBARIUM ET
JARDIN CINERAIRE**

~*~*~

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

~*~*~

**DELIBERATION N° 09
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Foyer (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA, excusée

Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs de concession de cimetière et de columbarium. Il rappelle les tarifs actuels et propose que ces prix restent inchangés tant qu'une nouvelle délibération ne vienne les modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **MAINTIENT le prix du mètre carré de concession dans le cimetière communal à la somme de 175,00 €.**
- **MAINTIENT les tarifs comme suit :**

	DUREE	MONTANT
Destination des urnes Columbarium	20 ans	350,00 €
Destination des cendres Jardin cinéraire	Permanente	Gratuite

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220203-DE09-030222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2022

Affichage : 09/02/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

